

TARIF 2025 – AGENCE DE SENS

Valable du 01 Janvier 2025 – Zone A : Ville de Sens **

Tous nos prix s'entendent hors crédit d'impôts de 50%
(Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts)

Entretien du domicile

	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% ou 10%
1 heure	30,43 €	32,10 € (TVA 5,5%)*
1 heure	30,43 €	33,47 € (TVA 10%)

Toute heure commencée est facturée
Minimum de facturation : 1h

Assistance à la personne

	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% inclus
½ heure	21,28 €	22,45 €
1 heure	31,99 €	33,75 €

Toute ½ heure commencée est facturée
Minimum facturation : ½h

Accompagnement véhiculé¹

	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% inclus
½ heure	27,96 €	29,50 €
1 heure	40,28 €	42,50 €

Toute ½ heure commencée est facturée

Minimum de facturation : ½ h

Effectué avec nos véhicules

Comprend un circuit de 15 kms, au-delà 95 cts/km

Livraison de repas¹

	Prix HT	Prix TTC TVA 10 & 5,5% inclus
Déjeuner et/ou Diner	à partir de 11,89 €	A partir de 12,90 €

Zone de livraison limitée (Renseignez vous) – Pain en sus.

Partie déductible = 8,80 € soit 50% = -4,40 € par repas

Voir tarif Repas pour plus de détail.

Livraison de courses¹

	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus
½ heure	24,91 €	27,40 €
1 heure	36,00 €	39,60 €

Toute ½ heure commencée est facturée

Minimum de facturation : ½ h

Comprend un circuit de 15 kms, au-delà 95 cts/km

Jardinage²

	Prix HT	Prix TTC TVA 20% inclus
1 heure	40,83 €	49,00 €

Toute heure commencée est facturée

Minimum de facturation : 1 h

Comprend circuit 15 kms, au-delà 95 cts/km

Bricolage²

	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus
1 heure	40,00 €	44 €

Toute heure commencée est facturée

Minimum de facturation : 1 h

Comprend circuit 15 kms, au-delà 95 cts/km

Assistance informatique

	Prix HT	Prix TTC TVA 20% inclus
1 heure	40,91 €	49 €

Toute heure commencée est facturée

Minimum de facturation : 1 h

Comprend circuit 15 kms, au-delà 95 cts/km

Intervention en mode prestataire

Aucun frais d'inscription - Aucun frais d'adhésion

* Le taux de TVA est réduit à 5,5% pour les personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap

Age d'Or Sens habilité à vous proposer l'avance immédiate de crédit d'impôt.

Grâce à l'avance immédiate du crédit d'impôt proposée par l'Urssaf, Age d'Or vous propose de profiter de la vie en toute sérénité et à moindre frais !

** pour les autres villes que Sens, nous consulter.

Contactez nous pour plus de renseignements



Découvrez l'Avance immédiate, scannez moi !

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Répondeur 24h/24 7j/7

Horaires d'accueil : lundi & vendredi de 9h00 à 12h00

(Accessible aux personnes à mobilité réduite)

¹ Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, la prestation de livraison de repas ou d'accompagnement ou de livraison de courses ou de collecte et livraison à domicile de linge repassé n'est éligible au crédit d'impôt que si celle-ci constitue un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible.

² Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du travail

Votre agence de SENS

1 boulevard des Noyers Pompons 89100 SENS - 03 86 83 10 73 - agedorsens@gmail.com

www.agedorservices.com/agences/sens



LA VIE CHEZ VOUS.

L'offre AGE D'OR SERVICES s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal. Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère des économies et des finances.

ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Votre agence vous remet gratuitement un devis pour les prestations, ou ensemble de prestations, dont le prix mensuel est supérieur ou égal à 100 euros (toutes taxes comprises), ou quel que soit le prix des prestations, à votre demande.



Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur :

L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité
45 rue Maurice Berteaux – 78 600 LE MESNIL-LE-ROI

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponses ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire.

Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.

Horaires d'interventions et tarifs

Interventions possibles de 8h00 à 18h00. Majoration du tarif de 100% pour le 1^{er} mai.

Majoration du tarif de 25% pour les interventions réalisées entre 18h00 et 8h00. Majoration du tarif de 25% pour le Samedi. Majoration du tarif de 50% pour les dimanches et jours fériés. Majoration du tarif de 100% pour le 1^{er} mai.

Crédit d'impôt* 50%

* cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et à la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.



TVA réduite selon taux en vigueur**

**cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts.



Financez vos prestations avec les chèques emploi service préfinancés



AGE D'OR SERVICES - SAS ADYS - Capital de 6000 € - Entreprise indépendante franchisée

SIRET 808 206 452 00019 RCS de SENS 89 – Déclaration SAP 808206452 du 26/01/2015 délivrée par la Direccte d'Auxerre

Autorisation N° SAP 808206452 du 13/04/2015 délivré par le Conseil Départemental de l'Yonne - N° Finess 890009228